

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

LUNDI 23 MAI 2022

À 20H00

À la Salle des Fêtes de BROUVELIEURES (88600)

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 55
Nombre de délégués présents : 43
Nombre de délégués votants : 43 + 6

Date de la convocation : 12/05/2022
Transmis au représentant de l'Etat le :
Publiée ou notifiée le :
ACTE EXÉCUTOIRE

Présents : Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christian BISTON, Marie-Thérèse BONATO, Alain CHARLES, Elisabeth CHRISTOPHE, Jean-Charles COLLOT, Laetitia COLOMBIER, Marie-José DARTOIS, Anne-Marie DE SOUSA, Lucien DEBLAY, Guy DELAITE, Yannick DIDELOT, Ludovic DIDIERJEAN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Allégra FLEURENCE, Virginie GREMILLET, Michel GREVISSE, Jean-Albert HABY, Martial HILAIRE, Michel HOUOT, Anne-Marie HUERTAS, Claude HUSSON, Marie-Rose JACQUES, Béatrix LETOFFE, Joël MANGEL, Joëlle MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Patrick MOULIN, Philippe PARADIS, Emmanuel PARISSSE, Pascal PARMENTELAT, Stéphane PAUCHARD, Gilbert PIERRAT, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Charles SCHLACHTER, Pascale VOUKTCHEVITCH, Fabien WOERNER, Alain WOIRGNY.

Absents excusés : Damien ADAM, Ludovic DURAIN, Francis HAAS, Gérard HATTON, Patrick NOURDIN, Michel PARADIS, Christelle BLEEKER, Raphaël MANGIN, Jean-Marie MICHEL, Lionel STICKEIR.

Absent :

Représentés : Olivier BOON par Jean-Louis MENTREL, Jean-François GUILLOT par Jérôme POIFOULOT, Catherine HOLVECK par Lucien DEBLAY, Sandrine REMY par Pascale FETET, Daniel RUZZIER par Martial HILAIRE, Odile SEURET par Stéphane PAUCHARD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Allégra FLEURENCE est nommée secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

1 – TOURISME : Présentation et approbation du bilan d'activité de l'office du tourisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan d'activité, le budget et les comptes de l'office 2021

2- ECONOMIE : Approbation de la modification du règlement d'attribution des aides

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 1 CONTRE, 1 ABSTENTION et 47 voix POUR,

- **APPROUVE** la modification du règlement d'attribution des aides financières directes aux entreprises,
- **PRECISE** que les crédits relatifs à ce dispositif d'aides figureront annuellement à l'article 20422 du budget principal,

3- ASSAINISSEMENT : Ligne de trésorerie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** :
 - De prendre l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.
 - De prendre l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.
 - De donner toutes les délégations utiles à Madame la Présidente pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
 - D'affecter au budget assainissement pour un montant de 700 000,00 € la ligne de trésorerie n° 86291101292 d'un montant de 1 000 000,00 € à échéance le 5 juillet 2022

4- TRAVAUX : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de travaux de voirie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à demander toutes subventions au niveau le plus élevé possible
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au programme de travaux 2022 des voies communautaires,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents dans ce sens,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2022

5 AFFAIRES GENERALES : Petites Villes de Demain : a- Recrutement d'un chef de projet, b- Demande de financement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 48 voix POUR,

- **ADOPTE** le projet de recrutement d'un chef de projet « Petite Ville de Demain » et ses modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

6- Annualisation du temps de travail de deux agents d'entretien

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 48 voix POUR,

- **ADOPTE** comme suit, des cycles de travail permettant l'organisation de l'activité des postes de deux agents d'entretien, correspondant à un temps de travail effectif annuel de 918H30, à compter du 1er juin 2022, de la façon suivante :

- - 18 semaines à 21 H 00 en période scolaire : 378 H 00
 - 18 semaines à 17 H 00 en période scolaire : 306 H 00
 - 7 semaines à 30 H 30 en période de vacances scolaires : 213 H 30
 - 21 H 00 lors de la vidange hivernale

- **DONNE** tout pouvoir à Madame la Présidente pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7- Adhésion à l'Association des Maires Ruraux (AMR 88)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le bulletin d'adhésion à l'AMR,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à verser le montant de la cotisation annuelle à l'AMR soit 927.66 €.

8- Nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

● **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

● **DONNE** pouvoir au représentant de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion

24/052022
La Présidente,

Virginie GREMILLET